

PLAN DE CONSERVATION

Parc national de la Gaspésie

2022-2027

Équipe de réalisation

Claude Isabel Responsable du Service de la conservation et de l'éducation du parc national de la Gaspésie, Sépaq

Pascal Lévesque Directeur du parc national de la Gaspésie, Sépaq

Gabrielle Grenier Biologiste à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq

René Charest Spécialiste en conservation à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq

Aide à la rédaction et révision

Andréanne Lemay Chargée de projet à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq

Marc-André Villard Biologiste à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq

Comment citer le document :

« Sépaq, 2022, Plan de conservation 2022-2027 – Parc national de la Gaspésie, Sépaq. »

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	1
PILIERES DU PLAN DE CONSERVATION	2
CIBLES DU PARC NATIONAL DE LA GASPÉSIE	3
ENJEU 1 - HABITAT FORESTIER DU CARIBOU MONTAGNARD.....	4
VULNÉRABILITÉ 1 - RÉGÉNÉRATION DES FORÊTS ET BROUITEMENT PAR L'ORIGINAL.....	6
VULNÉRABILITÉ 2 - IMPACT DES PLANTES NON INDIGÈNES SUR LE MILIEU ARCTIQUE-ALPIN.....	8
VULNÉRABILITÉ 3 - ÉTAT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET IMPACTS SUR LES MILIEUX AQUATIQUES	10
VULNÉRABILITÉ 4 - QUALITÉ DE L'HABITAT DU SAUMON ATLANTIQUE DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE.....	12
RÉFÉRENCES	14

AVANT-PROPOS

La mission des parcs nationaux du Québec est d'assurer la conservation permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou des sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, et de les rendre accessibles afin que ceux-ci puissent profiter aux générations actuelles et futures.

Pour réaliser cette mission, la Politique sur les parcs nationaux du Québec (MFFP, 2018) prévoit différents outils, dont le plan de conservation et le programme de suivi des indicateurs environnementaux (PSIE). Le plan de conservation est un outil de planification qui détermine les enjeux de conservation prioritaires et les vulnérabilités, ainsi que l'ensemble des stratégies et actions à réaliser en matière de conservation pour les cinq prochaines années. Le PSIE est un outil de surveillance qui regroupe plusieurs indicateurs qui visent à déterminer l'état de santé des parcs nationaux, et sert d'assise à la réflexion menant à l'élaboration des plans de conservation.

Les plans de conservation 2022-2027 constituent la troisième génération de plans de conservation des parcs nationaux du sud du Québec gérés par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). Le processus de réalisation de ces plans s'appuie sur les standards ouverts pour la pratique de la conservation. Le *Conservation Measures Partnership* (CMP), un partenariat regroupant des agences publiques, des organismes non gouvernementaux et des entreprises privées, a élaboré cet ensemble de principes et de pratiques standardisés au niveau international afin de faciliter la planification de la conservation (CMP, 2020).

Finalement, les plans de conservation s'inscrivent dans la vision du développement durable de la Sépaq qui adhère au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et de ses 17 objectifs. Les plans de conservation contribuent à l'atteinte de plusieurs objectifs de développement durable, plus particulièrement à l'objectif 15 (vie terrestre)

PORTRAIT DU PARC NATIONAL DE LA GASPÉSIE

Le parc national de la Gaspésie a été créé en 1937 et préserve un territoire de 802 km² représentatif de la région naturelle du massif gaspésien. Cette mer de montagnes ciselées par les glaciers s'orne de champs de pierres, de hauts plateaux, de crêtes et de vallées profondes. Deux ensembles montagneux couvrent le territoire du parc: les monts Chic-Chocs à l'ouest et les monts McGerrigle à l'est. L'étage montagnard est dominé par la sapinière à bouleau blanc, l'étage subalpin est le royaume des conifères, alors que les étages alpins sont le domaine de la toundra. Les grandes différences climatiques et écologiques qui existent entre les vallées et les sommets du parc permettent à différentes espèces fauniques habituellement éloignées les unes des autres de se rapprocher, telles que le cerf de Virginie et le caribou montagnard.

PILERS DU PLAN DE CONSERVATION

La structure que prend la troisième version des plans de conservation est déclinée en trois entités centrales qui orientent nos actions, soit les cibles de conservation, les enjeux de conservation prioritaires et les vulnérabilités.

Cibles de conservation

Les cibles de conservation sont les éléments clés au cœur de la création et de la mission du parc national. C'est ce que l'on souhaite conserver en priorité. Les cibles sont d'abord les milieux naturels. Elles peuvent aussi être des communautés naturelles, des espèces clés¹, des sites ou éléments historiques, archéologiques, paléontologiques ou environnementaux. Les cibles constituent un sous-ensemble du patrimoine naturel et humain du parc national, et leur protection permet d'assurer la conservation de l'ensemble du parc.



Enjeux de conservation

Les enjeux de conservation prioritaires mettent de l'avant les éléments sur lesquelles nous devons intervenir afin d'assurer la conservation des cibles. Ils peuvent être définis comme étant des situations jugées problématiques qui engendrent des conséquences importantes sur l'une ou plusieurs cibles de conservation, et pour lesquelles nous faisons le choix de mettre en priorité nos énergies au cours des cinq prochaines années.



Vulnérabilités

Les vulnérabilités, tout comme les enjeux de conservation, mettent de l'avant les éléments sur lesquels nous devons intervenir afin d'assurer la conservation des cibles. Elles réfèrent à des situations pour lesquelles les connaissances ne permettent pas de confirmer l'état de santé d'une ou de plusieurs cibles de conservation. Il peut aussi s'agir de situations actuellement acceptables, mais pour lesquelles il y a un risque de dégradation future.



¹ Espèce dont la présence est d'une grande importance pour plusieurs autres organismes, et dont la disparition pourrait entraîner celle d'autres espèces et modifier grandement le fonctionnement des écosystèmes.



Cibles du parc national de la Gaspésie

Les cibles de conservation du parc national de la Gaspésie et leur viabilité sont présentées dans cette section. La viabilité représente la capacité qu'ont les cibles de conservation de résister ou de se remettre de perturbations anthropiques et de se maintenir dans le temps sans intervention de notre part. Elle est évaluée à partir des indicateurs du PSIE et de la connaissance fine du territoire et permet d'identifier à quels endroits l'équipe du parc national doit concentrer ses énergies afin d'assurer la conservation de l'ensemble des milieux naturels qui le composent.

CIBLE 1 – CARIBOU MONTAGNARD

ÉTAT À RISQUE

- ↳ La baisse importante de la population du caribou montagnard et sa très grande précarité indiquent que des interventions sont nécessaires afin d'assurer sa survie et de lui offrir un habitat de qualité.

CIBLE 2 – MILIEUX FORESTIERS

ÉTAT À SURVEILLER

- ↳ La surabondance de l'orignal combinée à l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette qui sévit depuis près d'une décennie est à surveiller attentivement afin d'en mesurer les impacts sur les milieux forestiers. Des interventions pourraient être nécessaires afin d'assurer la conservation de la cible à long terme.

CIBLE 3 – MILIEUX ARCTIQUES-ALPINS

ÉTAT À SURVEILLER

- ↳ La présence de nombreuses espèces exotiques souligne l'importance de suivre attentivement leur progression vers les milieux arctiques-alpins et pourrait nécessiter des interventions afin d'assurer la conservation de la cible.

CIBLE 4 – MILIEUX AQUATIQUES, RIVERAINS ET HUMIDES

ÉTAT À SURVEILLER

- ↳ La présence de traverses de cours d'eau en mauvais état dans l'habitat du poisson requiert une surveillance attentive de leurs impacts sur les milieux naturels. Des interventions pourraient éventuellement être nécessaires afin d'assurer la conservation de la cible à long terme.

CIBLE 5 – SAUMON ATLANTIQUE

ÉTAT À SURVEILLER

- ↳ La baisse des montaisons dans la dernière décennie soulève des interrogations quant à la conservation de la cible à long terme.



Enjeu 1 – Habitat forestier du caribou montagnard

Mise en contexte

La population de caribou montagnard de la Gaspésie (*Rangifer tarandus caribou*) (**Cible 1**) est protégée et considérée en voie de disparition selon la Loi sur les espèces en péril du Canada et en tant qu'espèce menacée selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec. Elle a fait l'objet de nombreux travaux de recherche ainsi que d'inventaires et de suivis depuis de nombreuses années. Des efforts sont toujours mis en œuvre pour rétablir la population qui est actuellement dans un état critique. Un troisième plan de rétablissement a été rédigé en 2018 pour une période de 10 ans. Deux enclos de maternité ont été mis en place par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en 2022 comme action de dernier recours pour sauver cette population qui a été estimée entre 32 et 36 individus à l'automne 2020 (Morin, Lesmerises, et Chabot, 2021) pour les secteurs des monts Albert et McGerrigle. De plus, au moins 6 caribous seraient présents dans le secteur du mont Logan.

Le déclin historique du caribou a d'abord et avant tout été causé par la colonisation, la chasse et une importante épizootie² d'origine inconnue. Aujourd'hui, l'altération et la perte d'habitat causée par l'exploitation forestière sont reconnues comme étant les deux principales causes du déclin du caribou. Le développement du réseau routier, l'exploration et l'exploitation des ressources minérales et les activités récréatives engendrent aussi des pressions importantes sur les individus, partout dans son aire de répartition notamment à l'extérieur des limites du parc.

La dynamique prédateurs-proies dépasse l'échelle spatiale des limites du parc. Le taux élevé de prédation des faons, principalement par l'ours noir (*Ursus americanus*) et le coyote (*Canis latrans*), et le taux de mortalité relativement élevé chez les adultes sont centraux dans la problématique. Ce taux élevé de mortalité combiné à la faible taille de la population et au manque d'habitat de qualité non fragmenté témoignent de la situation critique de la population du caribou montagnard de la Gaspésie.

Plusieurs mesures ont été mises en place au sein du parc national, dont la renaturalisation de plusieurs kilomètres d'anciens chemins forestiers, de nombreux suivis de la population et de sa dynamique ainsi que l'encadrement des visiteurs. Ainsi, l'accès du territoire est réglementé en

² Épidémie frappant les animaux.

fonction de la vulnérabilité des caribous associée aux différentes étapes (mise bas, etc.) de son cycle vital.

But et stratégies

Le but fixé pour cet enjeu est que « **d’ici 2027, le taux de perturbation global dans l’habitat essentiel du caribou montagnard dans le parc national est réduit de 10 %, et le dérangement causé par les activités récréatives est limité** ». Pour atteindre ce but, quatre stratégies sont mises de l’avant :

Stratégie 1

Restauration des anciens chemins forestiers

Objectif

D’ici 2024, au moins 50 % des anciens chemins forestiers restaurés entre 2017 et 2019 sont replantés et encombrés pour entraver les déplacements des prédateurs et des proies alternatives.

Stratégie 3

Encadrement des activités autorisées par une gestion dynamique de l’accès

Objectif

D’ici 2024, l’ensemble des modalités d’accès définies par le comité de gestion du parc national sont appliquées.

Stratégie 2

Portrait des meilleures pratiques de restaurations des chemins forestiers dans l’habitat essentiel du caribou

Objectif

D’ici 2026, les résultats du suivi réalisé en 2022-2023 par l’université Laval sur les expérimentations de restaurations écologiques sont communiqués afin de favoriser une meilleure restauration au sein du parc et en périphérie.

Stratégie 4

Plan d’éducation - Implication des propriétaires privés à l’aménagement des forêts en faveur du caribou montagnard dans la zone d’habitat essentiel

Objectifs

Se référer au plan d’éducation 2022-2025 - Cible 3, stratégie 7.



Vulnérabilité 1 – Régénération des forêts et broutement par l'original

Mise en contexte

La population d'original (*Alces alces*) est considérée comme abondante dans les forêts du parc national (**Cible 2**). L'absence de loup et l'interdiction de la chasse sont les principaux facteurs qui expliquent sa densité élevée. L'inventaire de 2017 a évalué le cheptel à $2\,027 \pm 336$ individus, soit une densité de $26,5 \pm 4,3$ par dix kilomètres carrés d'habitat.

L'original est particulièrement abondant dans trois secteurs du parc. Le premier, le tronçon lac Cascapédia - lac Thibault, a subi plusieurs coupes forestières à une époque où la réglementation le permettait; les dernières opérations forestières datent du milieu des années 1970. Le deuxième secteur se trouve dans l'axe mont Ernest-Laforce – ruisseau du Castor, dont une partie du territoire a subi un feu de forêt en 1965. La régénération en essences feuillues, essentiellement du bouleau blanc, offre un brout de qualité fort recherché par l'original. Enfin, le troisième secteur se trouve dans la vallée de la rivière Sainte-Anne, le long de l'axe routier principal qui traverse le parc.

Le broutement de l'original limite la régénération de la forêt qui, outre les activités économiques régionales comme la foresterie, est aussi impactée par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) et les feux de forêt. Les épidémies de TBE, à l'instar des feux de forêt, sont des phénomènes naturels favorisant la régénération des peuplements : ils créent des trouées et des chablis qui sont ensuite colonisés par des feuillus héliophiles³. Ces zones sont également d'importantes aires d'alimentation pour l'original (Courtois, 1993). Les originaux étant présents en surabondance, la strate arbustive peine à se régénérer, perturbant les processus normaux de succession forestière.

³ Végétaux qui aiment la lumière

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d'ici 2027, l'état de la population d'orignaux et l'état des peuplements 0 - 20 ans dans le parc national sont connus et une stratégie est élaborée en conséquence** ». Pour atteindre ce but, deux stratégies sont mises de l'avant :

Stratégie 1

Portrait de l'évolution de la population d'orignaux et de l'état de la forêt

Objectifs

D'ici 2025, un inventaire aérien est réalisé afin de voir la tendance démographique des orignaux.

D'ici 2024, un inventaire des peuplements forestiers de 0 à 20 ans et de régénération résineuse est réalisé.

Stratégie 2

Plan d'intervention

Objectif

D'ici 2027, un plan d'action est déposé.



Vulnérabilité 2 – Impact des plantes non indigènes sur le milieu arctique-alpin

Mise en contexte

Un inventaire mené à l'été 2021 a permis d'identifier au moins de 99 espèces végétales exotiques, répertoriées dans les différentes aires de services, le long des sentiers et des voies de circulation empruntés par les utilisateurs du parc, du mont Logan au mont Jacques-Cartier. Un grand nombre de ces espèces atteignent maintenant des altitudes considérables, jusqu'à la limite des arbres. La perspective que des plantes exotiques puissent envahir progressivement les habitats ouverts de la toundra (**Cible 3**) n'est pas à exclure, ce qui pourrait causer une menace sérieuse au patrimoine floristique exceptionnel du parc national. En effet, les plantes exotiques présentes le long des sentiers pourraient migrer vers les sommets et compétitionner les plantes arctiques-alpines rares, entraînant une perte de biodiversité. L'introduction de ces plantes exotiques a pu être de cause anthropique, soit via des matériaux nécessaires à la maintenance des sentiers, soit par les randonneurs.

Deux études ont démontré la menace concrète des espèces exotiques envahissantes pour les plantes arctiques-alpines des sommets. La première explique la relation entre le potentiel de germination du pâturin annuel (*Poa annua*), une plante exotique, et l'altitude des montagnes du parc national de la Gaspésie (Deschenes, Caubel et Sirois, 2019). L'altitude de la plante mère ne limite pas la capacité de la plante à produire des graines viables. On pourrait ainsi s'attendre à une propagation supplémentaire et à une augmentation de la densité de l'espèce dans des sites perturbés des zones alpines, ce qui pourrait être facilité par le passage fréquent de randonneurs le long des sentiers (Parks et coll., 2005). La seconde étude (Robitaille, 2020) indique la présence de quatre espèces de plantes envahissantes potentiellement problématiques en milieu alpin. Trois espèces sont exotiques, le pissenlit officinal (*Taraxacum officinale*), le renoncule âcre (*Ranunculus acris*), le plantain majeur (*Plantago major*) et une est indigène, l'épervière vulgaire (*Hieracium vulgatum*). Elles ont été détectées sur le long du sentier menant au sommet nord du Mont Albert. L'étude montre que les plantes envahissantes étudiées sont réparties régulièrement le long de ce dernier, jusqu'à environ 850 m d'altitude. Elle suggère également que l'invasion pourrait se poursuivre jusqu'à l'étage alpin, car certaines espèces affichent un taux de germination remarquable chez les colonies occupant les sites les plus élevés.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d'ici 2027, les plantes non indigènes présentes dans les accès menant à la toundra sont cartographiées et celles présentant les plus grandes menaces sont contrôlées** ». Pour atteindre ce but, trois stratégies sont mises de l'avant :

Stratégie 1

Portrait de la présence et de l'abondance des espèces végétales exotiques

Objectif

D'ici 2024, un atlas de la répartition et de l'abondance des espèces exotiques sur le territoire du parc national est produit.

Stratégie 2

Plan de gestion des espèces exotiques

Objectifs

D'ici 2024, un plan de gestion des espèces exotiques est produit.

À partir de l'été 2024, le plan de gestion est appliqué.



Vulnérabilité 3 – État des infrastructures routières et impacts sur les milieux aquatiques

Mise en contexte

Le territoire du parc national de la Gaspésie est traversé par plusieurs chemins et routes entretenus à des fins d'accessibilité du territoire. En raison des différentes activités d'exploration et d'exploitation faites dans le passé sur le territoire, le parc est aussi sillonné par d'anciens chemins forestiers qui ne font plus l'objet d'entretien. Ce réseau routier et les traverses de cours d'eau qui en découlent peuvent avoir des impacts importants sur les milieux aquatiques (**Cible 4**). Des traverses de cours d'eau désuètes ou mal conçues peuvent causer une augmentation de l'apport en sédiments fins ou créer une entrave à la libre circulation des poissons. Les effluents provenant du réseau routier peuvent aussi dégrader les écosystèmes aquatiques, tant en augmentant la charge sédimentaire qu'en transportant des polluants via les eaux de ruissellement vers les cours d'eau à proximité.

Un projet de restauration naturelle d'anciens chemins forestiers a déjà été mis en œuvre dans le plan de conservation 2017-2022 en lien avec l'enjeu de conservation prioritaire de protection du caribou et de son habitat. Les prochaines actions à mettre en œuvre pour cette vulnérabilité visent à corriger les traverses de cours d'eau permanents sur le réseau routier actuellement en service au parc. L'objectif est de remplacer par des arches tous les ponceaux de moyenne et grande dimension qui nécessitent des réparations afin de rétablir les attributs propres aux habitats aquatiques.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d'ici 2027, la totalité des ponceaux devant être remplacés en 2021 sur les cours d'eau permanents est en arche, à l'exception de la route 299** ». Pour atteindre ce but, une stratégie est mise de l'avant :

Stratégie 1

Restauration des ponceaux

Objectifs

D'ici 2025, 100 % des ponceaux devant être remplacés en 2021 sur les cours d'eau permanents autres que sur les routes 299, 14 et 16 sont en arches.

D'ici 2027, 100 % des ponceaux devant être remplacés en 2021 sur les cours d'eau permanents des routes 14 et 16 sont en arches.





Vulnérabilité 4 – Qualité de l’habitat du saumon atlantique de la rivière Sainte-Anne

Mise en contexte

La rivière Sainte-Anne abrite une population de saumon atlantique (*Salmo salar*) (**Cible 5**) La chute Sainte-Anne constitue la limite de la migration du saumon dans le parc national, qui protège environ 35 des 62,5 km de son cours. Un décompte est réalisé annuellement lors de la montaison du saumon et indique une tendance à la baisse depuis 2011. Les différentes activités humaines comme la pêche sportive, l’exploitation forestière et le développement du réseau routier qui se déroulent dans le bassin versant de la rivière Sainte-Anne peuvent avoir des impacts sur le régime hydrique, l’apport de sédiments, la température et la qualité d’eau, donc la dynamique de la population de saumon.

La portée d’intervention que le parc national peut avoir sur l’état de la population de saumon atlantique est limitée. La qualité de l’habitat du saumon dans le parc se doit cependant d’être optimale afin de ne pas ajouter de pressions supplémentaires sur la population. L’état de la population doit de plus être connu afin de détecter tout changement qui pourrait affecter sa viabilité. Un projet réalisé en 2021 a d’ailleurs permis de limiter la sédimentation dans certains secteurs problématiques du parc national.

L’utilisation du territoire et les actions mises en place en périphérie du parc national peuvent jouer un rôle d’importance pour la préservation du saumon dans la rivière Sainte-Anne. Le partage des connaissances acquises sur l’espèce et la mobilisation des parties prenantes sont les deux volets sur lesquels le parc national peut s’impliquer afin de favoriser la protection de l’espèce en dehors de ses limites de territoire. Ces aspects sont adressés dans le plan d’éducation du parc national de la Gaspésie (2022-2025).

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d'ici 2027, les attributs d'habitat essentiels au saumon de la rivière Sainte-Anne sont documentés** ». Pour atteindre ce but, la stratégie est mise de l'avant :

Stratégie 1

Caractérisation de la qualité de l'habitat du saumon atlantique dans la rivière Sainte-Anne

Objectif

D'ici 2027, une diagnose des refuges thermiques de la rivière Sainte-Anne dans le parc est réalisée.



RÉFÉRENCES

- Conservation Measures Partnership (CMP), 2020. Standards ouverts pour la pratique de la conservation. Version 4.0 (<https://conservationstandards.org/wp-content/uploads/sites/3/2020/12/CMP-Standards-ouverts-pour-la-pratique-de-la-conservation-v4.0-French.pdf>)
- Courtois, R. 1993. Description d'un indice de qualité d'habitat pour l'orignal (*Alces alces*) au Québec. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction de la faune et des habitats, Service de la faune terrestre. 56 p.
- Deschenes, E., Caubel, E., et Sirois, L. 2019. Parental Plant Elevation Does Not Affect Nonnative *Poa annua*'s Seed Germination and Propagation Potential. *Natural Areas Journal* 39(3), 333-338.
- Ministère Forêt, Faune et Parcs, 2018, Politique sur les parcs nationaux du Québec, Gouvernement du Québec, 48 p.
- Morin, M., Lesmerises, F. et Chabot G. 2021. Inventaire de la population de caribous montagnards (*Rangifer tarandus*) de la Gaspésie à l'automne 2020, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Québec, 12 p.
- Parks, C., Radosevich, S., Endress, B., Naylor, J., Anzinger, Rew, L., Maxwell, B. et Dwire, K. 2005. Natural and land-use history of the Northwest Mountain ecoregions (USA) in relation to patterns of plant invasions. *Perspectives in Plant Ecology, Evolution and Systematics* 7:137-158.
- Robitaille, F. 2020. Plantes exotiques envahissantes le long du sentier d'accès au Sommet Nord du Mont Albert: potentiel reproducteur et risques d'invasion selon l'altitude. Université du Québec à Rimouski, Département de Biologie, Géographie et Chimie, 28 p.
- Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), 2018, Programme de suivi des indicateurs environnementaux des parcs nationaux du Québec - Rapport 2013-2017